



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juin 2023
Français
Original : anglais

Seconde session ordinaire de 2023
28 août-1^{er} septembre 2023, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Lesotho (2024-2028)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques.....	9
IV. Suivi et évaluation.....	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Lesotho (2024-2028).....	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le descriptif de programme de pays du PNUD pour le Lesotho (2024-2028) vise à aider le Lesotho dans ses efforts pour atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans son plan national stratégique de développement portant sur la période 2023-2024 à 2027-2028 (PNSD II). Dans le PNSD II, quatre priorités sont définies : la progression de la croissance, la transformation sociale, le développement des infrastructures et la gouvernance et la responsabilité, l'environnement et les changements climatiques étant vus comme des questions transversales¹.

2. Le document est aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans son contenu, sa structure et son calendrier, ainsi que sur le PNSD II, et met l'accent sur les points suivants : a) l'amélioration des structures de gouvernance ; b) l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et de la résilience au climat ; et c) un développement économique transformateur et la réduction des inégalités.

3. Classé au 168^e rang sur 191 pays et territoires, le Lesotho a un indice de développement humain de 0,51². Il occupe la 84^e place sur 146 pays dans l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes 2022, avec seulement 26 % de femmes parlementaires et 31 % de femmes à des postes de direction³. La violence fondée sur le sexe demeure un problème : 37,6 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles, ce qui explique pour partie un taux de prévalence du VIH/sida de 21 %⁴.

4. L'économie a subi une contraction de 9,6 % en 2020 du fait de la pandémie de la maladie à coronavirus et des chocs qu'elle a entraînés. Le produit intérieur brut devrait rebondir de 2,3 % en 2023, et s'accélérer pour atteindre 2,9 % en 2024⁵. La pauvreté a stagné à 54,7 % ces 10 dernières années, avec un taux de chômage de 32,8 % selon les estimations⁶. Le coefficient de Gini est de 0,49 (2017-2022), ce qui fait que femmes, personnes handicapées, éleveurs, jeunes, personnes âgées, migrants, communautés rurales, professionnelles ou professionnels du sexe et lesbiennes, gays, bisexuelles ou bisexuels, transgenres, homosexuelles ou homosexuels et intersexuées ou intersexués risquent d'être laissés de côté⁸.

5. Instabilité politique cyclique, montée de la violence armée, fragilité des coalitions politiques et organisation de trois élections entre 2012 et 2017 ont fait reculer le Lesotho de la 9^e à la 17^e place sur 54 pays dans le classement de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique entre 2020 et 2022^{9, 10}.

¹ Gouvernement du Lesotho (2018). Plan national stratégique de développement II 2018-2019 à 2022-2023. Maseru, Ministère de la planification du développement du Gouvernement du Lesotho.

² Indice de développement humain 2021, 2022.

³ <https://www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/country-view/174/35>. Trente-deux des 121 sièges (26 %) de l'Assemblée nationale étaient occupés par des femmes en 2022.

⁴ Ministère du développement social du Lesotho (2020). Lesotho : Enquête sur la violence contre les enfants et les jeunes, 2018. Maseru. UNICEF.

⁵ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=LS>.

⁶ Seuil de pauvreté de 1,9 dollar par jour. Source : Gouvernement du Lesotho ; Beijing+25, 2020 ; <https://www.worldbank.org/en/country/lesotho>.

⁷ Bureau de statistique. Rapport d'enquête sur la main-d'œuvre en Namibie (2019). Lesotho 2021.

⁸ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.GINI?locations=LS>. Les diagnostics de la Banque mondiale indiquent que le Lesotho reste l'un des 20 % de pays les plus inégalitaires au monde.

⁹ <https://worldpopulationreview.com/country-rankings/murder-rate-by-country> (consulté le 4 janvier 2023).

¹⁰ <https://iiag.online/> ; Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique 2022.

6. Le Lesotho est vulnérable aux chocs climatiques et peu préparé à s'y adapter¹¹. Le pays a vécu une succession de sécheresses et d'inondations qui ont provoqué une grave insécurité alimentaire. L'insuffisance d'investissements privés dans les petites exploitations agricoles entrave l'accès aux techniques d'irrigation et aux technologies climatiques intelligentes¹².

7. La capacité de production d'énergie est de 72 mégawatts ; en 2020, 47,4 % de la population (11,4 % dans les zones rurales) avait accès à l'électricité, et pourtant le pays dispose d'un vaste potentiel inexploité de sources d'énergie renouvelables¹³.¹⁴ Le Gouvernement entend porter l'accès à l'électricité à 75 % et accroître l'utilisation des énergies renouvelables de 500 mégawatts d'ici 2030¹⁵.

8. Si la couverture de réseau mobile au Lesotho est de 59 %, l'utilisation des technologies numériques et mobiles reste dominée par les services de communication vocale, de réseaux sociaux et de messagerie courte. Moins de 50 % de la population utilise Internet, et l'accès à l'Internet à haut débit reste hors de portée pour beaucoup, en raison de leur méconnaissance de l'informatique, du manque d'infrastructures numériques et de leurs coûts¹⁶. L'émergence de services financiers mobiles a révolutionné l'inclusion financière et la prestation de services sociaux, dont le taux de couverture est passé de 7 % en 2015 à 49 % en 2021¹⁷.

9. Le PNUD est considéré comme un partenaire impartial et fiable dans le domaine du développement durable, qui collabore avec les gouvernements et les acteurs non étatiques pour promouvoir la participation des populations et renforcer leurs capacités. Fort de son expérience et de son expertise, il aidera le système des Nations Unies à mettre en œuvre les priorités du Plan-cadre de coopération au travers d'une programmation multisectorielle, intégrée et axée sur différents domaines, et d'une approche fondée sur le genre et les droits de l'homme, qui s'inspire de son mandat et de l'avantage comparatif qu'il a dans les trois domaines prioritaires. Le programme vise à renforcer les capacités, la résilience et les modèles qui permettent de reproduire à plus grande échelle les solutions de développement local et de « ne laisser personne de côté ».

10. L'évaluation indépendante du programme de pays 2022 a mis en évidence le rôle que joue le PNUD pour ce qui est de faciliter le processus de réforme, d'améliorer l'environnement commercial et de renforcer les capacités de gestion de l'environnement et l'accès aux sources d'énergie renouvelables. La réforme et le renforcement des capacités institutionnelles ont toutefois été ralentis par l'instabilité politique et une faible croissance économique. Le PNUD reste malgré tout stratégiquement bien placé pour continuer à apporter son appui au programme de transformation, en promouvant des réformes et en accordant la priorité au renforcement des capacités des autorités locales et à l'amélioration de la prestation de services.

11. Mettant à profit ses acquis et les enseignements de son expérience, le PNUD renforcera les capacités du Gouvernement et des autorités locales pour favoriser un développement innovant, évolutif et dynamique¹⁸. En s'appuyant sur son programme et ses avantages comparatifs, le PNUD s'attachera à promouvoir la collaboration et les partenariats Sud-Sud avec des fondations, des établissements universitaires, des

¹¹ Indice par pays de l'initiative mondiale d'adaptation de l'université de Notre-Dame, 2021.

¹² Profil du risque climatique au Lesotho, Banque mondiale, 2021.

¹³ <https://www.usaid.gov/powerafrica/lesotho>.

¹⁴ Profil du risque climatique au Lesotho, Banque mondiale, 2021.

¹⁵ Deuxième examen national volontaire du Lesotho, 2022.

¹⁶ Digital 2023 : Lesotho.

¹⁷ FinScope 2021.

¹⁸ Plan stratégique du PNUD, 2022-2025.

institutions nationales et infranationales et la société civile pour mutualiser les connaissances, les approches, les compétences et les enseignements dans les domaines de la réforme de la gouvernance, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de la gestion de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques et du développement des énergies renouvelables, du cadre de financement national intégré du Lesotho, de la croissance verte et de la création d'emplois. En collaboration avec l'équipe de pays, le PNUD mettra au point des portefeuilles intégrés qui prendront en compte les priorités du Plan-cadre de coopération, et il contribuera à produire des données probantes, des outils, des méthodologies, une expertise politique et des solutions innovantes.

12. Les avantages comparatifs du PNUD viennent en appoint aux efforts entrepris par le système des Nations Unies pour le développement et découlent de son mandat de développement et de son offre stratégique pour l'Afrique. Le PNUD assumera un rôle de premier plan dans l'action que mènent les Nations Unies dans le domaine de la gouvernance, notamment sur les réformes nationales, les femmes et la paix et la sécurité, l'action climatique, les énergies renouvelables, le financement du développement et le développement du secteur privé. Des possibilités d'expansion de solutions numériques ont émergé, grâce au laboratoire d'accélération. Le réseau mondial pour les politiques d'entreprise du PNUD permet au bureau de pays d'apporter une expertise technique et un savoir-faire en matière d'innovation dans les domaines de la recherche, de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation de données axées sur les politiques. Le PNUD collaborera avec des partenaires du système des Nations Unies, des gouvernements, du secteur privé, des établissements universitaires et de la société civile. En tant que champion des objectifs de développement durable, le PNUD s'attachera à coordonner les actions menées pour les mettre en œuvre et à aider à mettre en place des systèmes d'information intégrés aux niveaux national et infranational pour suivre et évaluer les résultats de développement. Il contribuera à renforcer l'architecture de gouvernance du Plan-cadre de coopération, en favorisant la mise en œuvre d'initiatives conjointes de mobilisation de fonds de développement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et adoptera des méthodologies adaptées pour améliorer leur impact et leur aptitude à répondre aux nouveaux enjeux nationaux, régionaux et mondiaux.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Le programme de pays repose sur le Programme 2030, les priorités nationales, le Plan-cadre de coopération, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l'offre renouvelée pour l'Afrique, 2022-2025 et le plan stratégique du PNUD, 2022-2025¹⁹. Le programme de pays 2024-2028 a été élaboré dans le cadre d'un processus inclusif, en codirection avec le Gouvernement et avec la participation des autorités locales, du secteur privé, de la société civile, d'établissements universitaires, des Nations Unies, des partenaires de développement et des institutions financières internationales présentes au Lesotho²⁰.

14. Le programme de pays contribuera à la mise en œuvre des priorités du PNSD II, telles que définies dans les trois domaines prioritaires interdépendants que sont : a) la bonne gouvernance, la responsabilisation et l'amélioration de la prestation de services ; b) l'action climatique, la résilience aux catastrophes et la durabilité environnementale ; et c) une croissance économique inclusive, verte, résiliente et durable.

¹⁹ La promesse de l'Afrique : l'offre stratégique renouvelée du PNUD pour l'Afrique. PNUD, 2020.

²⁰ Dans le cadre de l'élaboration du programme de pays, le bureau de pays a réalisé une enquête auprès de diverses parties prenantes étatiques et non étatiques.

15. La théorie du changement s'inspire de celle du Plan-cadre de coopération. Par ce programme, le PNUD veut contribuer à la réalisation de l'objectif du Gouvernement de faire passer le Lesotho d'une économie de consommation à une économie de production et d'exportation, et d'en faire un pays juste, prospère et stable, doté d'institutions efficaces et centrées sur l'être humain, le sens de l'unité d'action au niveau national, l'état de droit, la bonne gouvernance, et les droits humains²¹.

16. Ce programme de pays contribuera à promouvoir des moyens de subsistance durables et résilients, la stabilité environnementale pour la sécurité alimentaire, l'efficacité d'une gouvernance axée sur l'être humain et fondée sur le droit, des services publics équitables et inclusifs qui tiennent compte des questions de genre et de l'âge, ainsi que de l'état de droit, une plus grande confiance dans les procédures de sécurité et une paix et un développement durables pour les populations du Lesotho. Le PNUD aidera à réformer l'environnement des entreprises pour renforcer la résilience et la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, en particulier celles dirigées par des femmes et des jeunes. Il encouragera l'opérationnalisation et l'accélération des réformes nationales et institutionnelles et veillera au renforcement des capacités des autorités nationales et locales. Le PNUD aidera le Gouvernement, d'une part, à mettre en place, aux niveaux national et local, des mécanismes électoraux et de gouvernance participatifs et inclusifs, ciblant plus particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, d'autre part, à élaborer des politiques qui permettent d'améliorer la résilience aux changements climatiques et de renforcer les capacités de gestion de risques de catastrophes aux niveaux national, local et communautaire.

17. Le PNUD collaborera avec d'autres entités des Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et l'Agence du Millénaire pour le développement du Lesotho pour renforcer les capacités des institutions nationales et locales à mettre en œuvre le Programme 2030.

Priorité 1 du programme : bonne gouvernance, responsabilisation et amélioration de la prestation de services

18. Pour aider le Lesotho à se transformer, le PNUD s'emploiera à appuyer ses institutions de gouvernance dans la mise en place de mécanismes qui favorisent une gouvernance inclusive et responsable, à accélérer les processus de décentralisation, à renforcer les structures et les systèmes de gouvernance infranationaux, à mettre en place une infrastructure nationale pour la paix et la sécurité, la justice, l'état de droit et l'égalité des sexes, et à faire fonctionner la Commission des droits de l'homme. En collaboration avec les organisations religieuses et les entités de la société civile, le PNUD contribuera à la mise en place d'une infrastructure nationale pour la paix et la sécurité, et à la consolidation de l'espace civique et de la responsabilisation par le renforcement des capacités de la société civile.

19. Le PNUD assumera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la priorité du Plan-cadre de coopération relative à la gouvernance, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, l'Union européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe²². Le PNUD mettra à disposition son expertise technique et veillera à ce que diverses parties prenantes participent à l'accélération et à la mise en œuvre des réformes nationales, notamment celles du secteur de la sécurité et du secteur public, l'objectif étant de mettre en place des systèmes de gouvernance inclusifs et responsables. Dans ses différents portefeuilles, le PNUD appuiera la mise

²¹ Aligné sur l'objectif du PNSD III.

²² OIM, ONUSIDA, FENU, VNU.

en œuvre de réformes environnementales et économiques en adéquation avec les objectifs plus larges des réformes de la gouvernance. En optimisant les capacités technologiques du laboratoire d'accélération, le PNUD encouragera la numérisation des services publics, notamment les systèmes financiers et de passation de marchés, pour mieux assurer l'inclusion financière et la mise en œuvre des cadres de financement. Le PNUD aidera à améliorer la fonctionnalité des principales institutions de gouvernance par la passation de marchés axés sur la performance et le renforcement des capacités. Il s'agira notamment de renforcer les capacités du Gouvernement en matière de recherche et d'analyse stratégiques et d'établir des plateformes de concertation avec les parties prenantes. Le PNUD s'attachera en outre à renforcer la gestion des élections en collaboration avec les différents acteurs impliqués dans ce domaine.

20. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et la mutualisation des enseignements et des meilleures pratiques, mises en œuvre dans le cycle de programmation précédent, seront renforcées. Le PNUD collaborera avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Groupe des anciens, l'Afrique du Sud et la Commission de l'Union africaine à la mise en œuvre du processus de réforme nationale. Les compétences techniques et les expériences du Kenya, du Rwanda et du Centre du PNUD pour l'excellence dans le secteur public, qui a son siège en Corée du Sud, seront mises à profit pour optimiser la prestation des services publics et la responsabilisation dans ce domaine.

21. Le PNUD appuiera la décentralisation et le processus de réforme des institutions publiques au niveau local, et le renforcement des capacités des autorités locales à élaborer et à mettre en œuvre des plans inclusifs. Il favorisera également le développement de systèmes et de capacités numériques pour une gouvernance socioéconomique plus efficace. La priorité sera donnée à l'appui à la décentralisation des initiatives de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

22. Le PNUD collaborera avec les instances nationales chargées des questions de genre pour accélérer l'autonomisation des femmes et réduire les inégalités de genre. Pour lutter contre le fléau de la violence fondée sur le genre, le PNUD aidera à mettre en place des mécanismes dans les secteurs public et privé et renforcera la sensibilisation juridique en ouvrant des services d'aide juridique dans les commissariats de police. En collaboration avec l'ONU-Femmes, le FNUAP et d'autres partenaires, le PNUD encouragera l'organisation de concertations entre parties prenantes aux niveaux national et communautaire sur la mise en œuvre de cadres politiques et juridiques de promotion de la participation des femmes à la vie politique. Le PNUD encouragera et renforcera les organisations de la société civile, en particulier celles que dirigent les femmes et les jeunes, de manière à accroître la représentation des femmes aux postes de direction et de décision.

Priorité 2 du programme : action climatique, résilience aux catastrophes et durabilité environnementale

23. Pour aider le Lesotho, d'une part, à atteindre l'objectif de durabilité environnementale, d'accès universel et inclusif à l'énergie à un coût abordable et de renforcement de la résilience, d'autre part, à faire en sorte que ses populations marginalisées et vulnérables puissent jouir de ses ressources naturelles, le PNUD s'emploiera à renforcer les capacités des institutions nationales et infranationales et des communautés locales à utiliser les ressources naturelles de manière durable pour assurer la croissance économique et la sécurité alimentaire, créer un environnement propice aux investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables, et

atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter en adoptant des solutions innovantes et une approche fondée sur les droits humains.

24. Dans ce domaine, la nature et l'environnement sont au cœur du développement économique, de la gouvernance et de la planification budgétaire. En collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le PNUD adoptera une approche pansociétale, qui met à contribution les acteurs locaux, les communautés locales et le secteur privé dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion de l'environnement, l'objectif étant de renforcer la résilience, de préserver les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et de promouvoir la croissance économique au niveau local. Le PNUD contribuera à promouvoir et à améliorer la gouvernance climatique et environnementale, en élaborant et en instaurant des cadres juridiques et politiques qui garantissent la participation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres personnes marginalisées à l'élaboration de politiques et de plans d'atténuation et d'adaptation, et en aidant le secteur privé à concevoir et à mettre en œuvre des politiques vertes. Dans le cadre du portefeuille, les citoyens, les communautés et les autorités locales verront leurs capacités renforcées pour pouvoir protéger la nature et promouvoir une utilisation juste et durable des ressources naturelles.

25. En collaboration avec diverses parties prenantes, le PNUD mettra à profit son expérience des partenariats public-privé dans le domaine des énergies renouvelables pour favoriser un meilleur accès à ces énergies dans les zones rurales mal desservies et permettre à terme leur exportation dans la sous-région²³. Le PNUD tentera de résoudre les problèmes d'efficacité énergétique et de lever les obstacles à l'adoption de solutions d'énergie renouvelable. Il recherchera des solutions qui encouragent l'utilisation de modèles d'énergie renouvelable pour accroître les capacités de production et les innovations vertes. Dans le cadre du portefeuille, on s'attellera à renforcer la capacité des institutions locales à mettre en place des moyens de subsistance résilients aux changements climatiques et une gestion intégrée des ressources en eau, ainsi qu'à faciliter les négociations sur les changements climatiques et à valoriser les expériences régionales. Le PNUD aidera le Gouvernement, les autorités locales et les acteurs non étatiques à accéder aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat, et aux instruments de financement innovants comme les marchés du carbone.

26. En collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies et ses partenaires, le PNUD contribuera, aux niveaux national et local, au renforcement des capacités de conception et de mise en œuvre de solutions intégrées ayant des effets multiplicateurs dans les domaines de la conservation et de la gestion des écosystèmes naturels pour une productivité et des moyens de subsistance durables, ainsi que pour un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions²⁴.

Priorité 3 du programme : croissance économique inclusive, verte, résiliente et durable

27. Pour promouvoir une économie verte, résiliente et durable qui soit source de prospérité pour le peuple basotho, le PNUD aidera le Gouvernement à accélérer la transformation structurelle du pays, à créer un environnement politique et commercial

²³ Délégitation de l'Union européenne, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, FAO, FENU, PNUE, VNU, PAM, Banque mondiale.

²⁴ OIM, FENU, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), VNU, PAM.

favorable qui tienne compte du genre et des différences d'âge, et à mettre en place des mécanismes institutionnels qui favorisent une gouvernance économique efficace et la résilience face aux crises et aux chocs ; puis à promouvoir une productivité durable et verte et à faciliter l'accès aux financements par la participation du secteur privé, le développement des compétences entrepreneuriales et l'innovation dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, en particulier celles que dirigent des jeunes et des femmes.

28. Le PNUD consolidera le rôle de premier plan qu'il joue dans le domaine de l'analyse stratégique, pour éclairer les processus d'élaboration des politiques. Il collaborera avec les milieux universitaires pour établir des plateformes de promotion de la recherche, des connaissances et de l'analyse de données pour peser dans les réflexions sur le développement humain, contribuer à réduire les vulnérabilités, à promouvoir la numérisation et les innovations, et à accélérer ainsi la réalisation des objectifs de développement durable. Le PNUD collaborera avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le FENU et la Banque mondiale à la création d'écosystèmes inclusifs pour la croissance économique, ciblés sur le Gouvernement, le secteur privé et la diaspora. Il fournira un appui technique pour pallier les insuffisances de la formulation des politiques et mettre en œuvre une approche sectorielle intégrée du développement socioéconomique. Il s'agira notamment d'activités de nature à créer un environnement commercial propice à la libération de potentialités économiques, à la promotion de la productivité par la création de valeur ajoutée au niveau local et au renforcement de microentreprises et de petites et moyennes entreprises résilientes dans les secteurs prioritaires, en particulier celles appartenant à des femmes, à des jeunes et à des personnes handicapées.

29. Pour accompagner les réformes de l'environnement des entreprises, le PNUD mettra à profit la plateforme UniPod et celle du laboratoire d'accélération pour stimuler l'esprit d'entreprise et la participation au commerce local et régional, et pour promouvoir les investissements du secteur privé. Le PNUD investira dans la cocréation, en mettant en œuvre des technologies nouvelles et appropriées pour encourager la création d'entreprises et de chaînes de valeur locales, et la diversification des produits. Il accordera la priorité à la transformation de l'agriculture et au développement de l'agro-industrie, au tourisme aux industries manufacturières et à l'industrialisation locale, en tirant parti des marchés locaux et émergents, et des marchés régionaux et mondiaux. Le PNUD s'appuiera sur les innovations locales, la coopération Sud-Sud et les technologies, et investira dans l'économie circulaire en multipliant les initiatives telles que celles portant sur la gestion des déchets plastiques, pour créer des emplois verts et promouvoir la gestion de l'environnement. Le PNUD agira en partenariat avec les entités des Nations Unies, les établissements universitaires et le secteur privé pour mettre au point des programmes visant à combler les écarts de compétences – en particulier chez les jeunes, les femmes et les personnes handicapées – en facilitant les requalifications, en renforçant les capacités dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, et en élargissant les perspectives de carrière et d'activité professionnelle.

30. À l'aide de la « SDG Investor Map », le PNUD élaborera, en collaboration avec le Gouvernement, des politiques stratégiques et des interventions programmatiques, mettra en place des incitations pour les partenariats public-privé et contribuera à la mobilisation des investissements privés et à la mise en place de secteurs de développement et de domaines d'opportunité à fort impact. Le PNUD collaborera avec le Gouvernement, les réseaux du secteur privé et les établissements universitaires pour intensifier les activités de sensibilisation, améliorer les connaissances et promouvoir la facilitation du commerce et l'autonomisation des

microentreprises et des petites et moyennes entreprises dirigées par des jeunes et des femmes pour leur permettre d'accéder aux opportunités qu'offre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. En s'appuyant sur ses experts mondiaux et régionaux, notamment au sein de son pôle « Sustainable Finance Hub » et de son Réseau mondial pour les politiques, le PNUD renforcera ses capacités internes pour tirer parti d'instruments de financement alternatifs qui encouragent les partenariats public-privé et mobilisent les investissements du secteur privé.

31. Le PNUD accordera la priorité à l'appui à la feuille de route sur les cadres de financement, conformément aux réformes menées au niveau national pour améliorer la gestion des finances publiques et la stabilité économique. En collaboration avec les entités des Nations Unies et les institutions financières internationales, le PNUD aidera le Gouvernement à établir des mécanismes politiques et institutionnels pour améliorer la crédibilité du budget, veiller à l'alignement des objectifs nationaux de développement et de financement, et renforcer les mécanismes de contrôle et de responsabilisation. Sur la base des recommandations formulées dans la Stratégie de financement des objectifs de développement durable, le PNUD aidera le Gouvernement à élaborer des politiques et des stratégies sectorielles pertinentes propres à renforcer les capacités nationales et locales de gestion économique et à maximiser les possibilités de mobilisation optimale de flux de financement du développement, y compris des financements verts.

III. Administration du programme et gestion des risques

32. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne²⁵.

33. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

34. Des mécanismes de gouvernance du programme seront mis en place, conformément aux structures de gestion et de contrôle du Plan-cadre de coopération. Des possibilités de développement systématique des capacités seront recherchées conjointement avec d'autres entités des Nations Unies. Le PNUD investira dans la gestion du changement et la gestion des risques, à travers une plateforme où tous les partenaires clés pourront traiter ensemble les nouvelles questions qui se posent à dans le pays.

Risques et mesures d'atténuation

35. *Risques politiques et de gouvernance.* La rotation fréquente des membres de la coalition pourrait compromettre la réalisation des objectifs de développement. En concertation avec les organisations de la société civile, les chefs religieux et d'autres

²⁵ <https://popp.undp.org>.

parties prenantes pour faire adopter le projet de réforme, le PNUD apportera son soutien à la mise en place d'une infrastructure pour la paix.

36. *Risques liés à la mobilisation de ressources.* Les défis socioéconomiques mondiaux et nationaux ont une incidence négative sur la capacité de mobilisation de ressources financières pour le développement. Le PNUD poursuivra son appui à la mise en œuvre des cadres de financement, en renforçant les capacités qui permettront d'améliorer l'architecture des finances publiques et d'optimiser le recouvrement des recettes. Le PNUD continuera de rechercher des financements auprès de fonds d'affectation spéciale bilatéraux et thématiques en fonction des priorités nationales de développement et d'aider le Gouvernement à mettre en place des instruments innovants de recherche et de mobilisation d'investissements publics-privés en faveur du développement.

37. *Mise en œuvre et risques opérationnels.* L'insuffisance de moyens, le retard pris dans les domaines de la numérisation et de la technologie, ainsi que les risques de corruption, pourraient entraver la mise en œuvre du programme de transformation, accentuer les dysfonctionnements et alourdir les coûts. Le PNUD mettra l'accent sur le renforcement des capacités dans les administrations publiques pour professionnaliser la fonction publique, rationaliser les procédures opérationnelles, mettre au point des outils d'évaluation et renforcer la gestion des finances publiques.

38. *Risques liés à l'efficacité des partenariats.* La capacité limitée des organisations de la société civile, du secteur privé et des communautés à participer au traitement des questions socioéconomiques et environnementales aux niveaux national et local pourrait avoir une incidence sur la possibilité pour les détenteurs de droits de demander des comptes au Gouvernement et aux institutions de service public. Le PNUD suivra une approche fondée sur les droits de l'homme pour réunir les compétences nécessaires et aider le Gouvernement à institutionnaliser un mécanisme de responsabilisation.

39. *Risques écologiques.* La crise climatique, les menaces à la biodiversité, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et les tensions sociales pourraient remettre en question l'ambition qu'a le Lesotho de se relever durablement et de réaliser les objectifs de développement durable. Le PNUD appliquera ses procédures d'examen préalable social et environnemental et ses mécanismes d'application du principe de responsabilité dans le cadre de la gestion des risques et en vertu du principe consistant à ne pas nuire aux processus.

IV. Suivi et évaluation

40. Le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports du programme de pays du PNUD seront alignés sur le plan de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération pour la période 2024-2028. Conformément aux lignes directrices des Nations Unies en matière de suivi et d'évaluation, le bureau de pays élaborera des plans de suivi, d'évaluation et d'apprentissage prévoyant l'évaluation des projets et des portefeuilles thématiques relatifs aux trois priorités du programme. Le programme de pays sera évalué par le Bureau indépendant d'évaluation un an avant son achèvement.

41. Le bureau de pays mettra en place un système de suivi et d'évaluation du programme sous la forme d'un outil de communication de données en ligne lié à des centres électroniques de communication de données numériques qui seront mis en place dans tout le pays. Un poste de suivi et d'évaluation sera créé pour intégrer une méthodologie adaptée dans l'ensemble du programme. Le système de suivi et d'évaluation sera axé sur les résultats. Le suivi du projet se fera tous les six mois tout au long du cycle du programme. Des indicateurs de performance seront définis au

niveau du projet, et un suivi indépendant de la performance sera fréquemment effectué.

42. Le bureau de pays utilisera des sources de données nationales, notamment un système national intégré de suivi et d'évaluation, pour rendre compte des résultats. Le PNUD soutiendra les efforts visant à renforcer les systèmes statistiques nationaux et les processus axés sur les résultats. Avec ses partenaires des Nations Unies, le PNUD collaborera avec les autorités nationales et locales et le Bureau de statistique pour renforcer les capacités de l'administration publique, produire des données désagrégées et assurer en toute efficacité un suivi, une évaluation et l'établissement de rapports axés sur le Programme 2030 et le PNSD II.

43. Globalement, au moins 15 % du budget seront investis dans des interventions en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, et dans la promotion d'initiatives du label égalité des genres. Il sera fait appel au marqueur genre pour surveiller les dépenses et améliorer la planification²⁶. Trois pour cent du budget seront réservés au suivi, à l'assurance qualité et à la diffusion des résultats. Les coûts liés à l'accessibilité seront affectés au soutien des personnes handicapées.

44. En collaboration avec ses partenaires, dont des établissements universitaires, le PNUD élaborera un programme pluriannuel de production et de gestion des connaissances. Une stratégie de gestion des connaissances sera mise en œuvre pour promouvoir une culture de réflexion prospective et d'exploitation des connaissances pour une programmation, une communication et une prise de décision éclairées. Une stratégie de partenariat et de communication sera mise en œuvre pour présenter des témoignages éloquentes mettant en valeur l'aspect humain, faire connaître les résultats et les partenariats, et mutualiser les connaissances acquises.

²⁶ PNUD. Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, 2022-2025.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Lesotho (2024-2028)

Priorité ou objectif national (PNSD II 2023-2024 – 2027-2028) : Domaine prioritaire clé (DPC) IV : bonne gouvernance et responsabilisation ; institutions renforcées

Résultat du Plan-cadre de coopération avec la participation du PNUD 1. Réalisation 1 visée par le Plan-cadre de coopération. D'ici 2028, les populations du Lesotho sont mieux servies par des systèmes et des structures de gouvernance plus efficaces, inclusifs et responsables, qui leur permettent de s'émanciper, de s'engager et de jouir des droits de l'homme, de la paix, de la justice et de la sécurité.

Réalisation correspondante du plan stratégique

Résultat 1. Accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique

Objectifs de développement durable (ODD) correspondants : 5, 10, 16, 17

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, source et fréquence)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Coût estimatif par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateurs :</p> <p>16.6.2. Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante</p> <p>Niveau de référence (2014) :</p> <p>27 % Enquête Afrobaromètre sur la satisfaction de l'accès aux services publics (électricité, eau, etc.)</p> <p>Cible :</p> <p>50 %</p> <p>5.5.1. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et nombre de postes qu'elles occupent dans les administrations locales</p>	<p>Source : Afro-baromètre</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Organe/personne responsable : PNUD</p> <p>Source : Journal officiel</p> <p>Fréquence : par cycle électoral</p> <p>Organe/personne responsable : PNUD</p>	<p>Produit 1.1. Renforcement des institutions au niveau national et local pour fournir des services de qualité inclusifs à tous</p> <p>Indicateurs</p> <p>1.1.1. Nombre d'organismes nationaux et locaux dotés d'une administration publique renforcée et de fonctions gouvernementales essentielles pour :</p> <p>a) une meilleure prestation de services ;</p> <p>b) l'accès à la justice</p> <p>c) la gestion des élections</p> <p>Niveau de référence (2022) : a) 0 b) 0</p> <p>Objectif (2028) : a) 8 b)</p> <p>Source : Rapport de contrôle par des tiers, rapports parlementaires ; amendement constitutionnel.</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>1.1.2. Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Objectif (2028) :</p> <p>a) Femmes : 50 %</p> <p>b) Hommes : 50 %</p>	<p>Parlement du Gouvernement du Lesotho, conseil de district, organisations de la société civile (OSC), chefs religieux ou traditionnels, Commission électorale, Nations Unies, donateurs, secteur privé, organisations bénévoles, établissements universitaires</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 500</p> <p>Autres : 8 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, source et fréquence)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p>Niveau de référence (2022) : Élections nationales directes, 25 %</p>		<p>Source : Contrôle par des tiers, rapports d'enquêtes de perception commandées par le PNUD, Bureau de statistique</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		
<p>Niveau cible : 30 %</p>		<p>Produit 1.2. Renforcement de la capacité des acteurs étatiques et non étatiques à garantir l'état de droit, l'égalité des sexes et l'accès à la justice, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables, conformément aux obligations internationales en matière de droits de l'homme</p>		
<p>5.c.1. Existence au niveau national de systèmes permettant de contrôler et d'allouer des fonds publics à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.</p>	<p>Source : rapports gouvernementaux</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Organe/personne responsable : PNUD et Bureau du Coordonnateur résident (de la Coordonnatrice résidente)</p>	<p>Indicateurs</p> <p>1.2.1. Institutions ayant la capacité de faire respecter les obligations en matière de droits de l'homme ratifiées au niveau national et international :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) État de droit et justice b) Droits humains 		
<p>Niveau de référence (2022) : Non</p> <p>Niveau cible : Oui</p>		<p>Niveau de référence (2022) : 1</p> <p>Objectif (2028) : 3</p>		
<p>16.a.1. Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris</p>	<p>Source : rapports et mémorandums gouvernementaux</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Organe/personne responsable : PNUD</p>	<p>Source : rapports des donateurs et rapports gouvernementaux</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>1.2.2. Proportion plus faible de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire intime, par âge et lieu des faits</p> <p>Niveau de référence (2022) : 37,6 %</p> <p>Objectif (2028) : 20 %</p>		
<p>Niveau de référence (2022) : Non</p> <p>Niveau cible : Oui (Commission des droits de l'homme)</p>		<p>Source : Bureau de statistique.</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		
<p>Niveau de référence (2022) : Non</p> <p>Niveau cible : Oui (Commission des droits de l'homme)</p>		<p>Produit 1.3. Renforcement des capacités des citoyens et des OSC pour une participation inclusive à la gouvernance locale et aux structures de paix</p> <p>Indicateurs</p> <p>1.3.1. Nombre d'OSC et d'organisations bénévoles participant aux structures de gouvernance et de paix au niveau local, ventilé par catégorie (dirigées par des</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, source et fréquence)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		<p>femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap, organisations religieuses).</p> <p>Niveau de référence (2022) : 5</p> <p>Objectif (2028) : 20+</p> <p>Source : rapports de tierces parties, rapports gouvernementaux, rapports des OSC, des donateurs.</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		
		<p>1.3.2. Nombre d'OSC et d'organisations bénévoles satisfaites du processus et des résultats des réformes nationales et des processus de consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence (2022) : modéré</p> <p>Niveau cible (2028) : important</p> <p>Source : rapports de tierces parties, rapports gouvernementaux, rapports des OSC, des donateurs</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		
		<p>1.3.3. Nombre d'OSC dirigées par des femmes soutenues pour sensibiliser et prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Objectif (2028) : 10</p> <p>Source : rapports de tierces parties, rapports gouvernementaux, rapports des OSC, des donateurs.</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		

Priorité ou objectif national (PNSD III 2023-2024 – 2027-2028) : transversal, et DPC III : environnement et changements climatiques, et développement des infrastructures – révolution de la sécurité énergétique

Résultat du Plan-cadre de coopération avec la participation du PNUD 1 : Résultat 2 du Plan-cadre de coopération : Toutes les populations du Lesotho jouissent d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle de meilleure qualité, grâce à des systèmes alimentaires nationaux transformés, tirant parti des ressources naturelles et d'une croissance verte qui tient compte des risques et résiste aux changements climatiques.

Réalisation correspondante du plan stratégique

Résultat 3. Renforcer la résilience pour faire face aux incertitudes et aux risques systémiques

ODD correspondants : 1, 2, 5, 7, 11, 16

Indicateurs :	Source	Produit 2.1. Renforcement des capacités des institutions clés, du secteur économique et des communautés locales en vue d'une gestion des ressources naturelles durable et respectueuse de	Département de l'environnement Ministère des ressources naturelles Ministère du commerce, de l'industrie, du développement des entreprises et du tourisme	Ressources ordinaires : 1 250 Autres : 13 000
6.1.1. Proportion de la population utilisant des	Banque mondiale, Bureau de statistique			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, source et fréquence)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p>services d'eau potable gérés en toute sécurité</p> <p>Niveau de référence : 72,18 % (2020)</p> <p>Niveau cible : 80 %</p>	<p>Fréquence : annuelle</p> <p>Entités responsables : PNUD, Banque mondiale</p>	<p>l'égalité des genres, de l'action climatique et d'une amélioration de la sécurité alimentaire</p> <p>Indicateurs : 2.1.1. Nombre d'institutions publiques, d'établissements du secteur privé, de communautés locales et d'organisations de la société civile aptes à gérer durablement les ressources naturelles et à réduire les risques de catastrophe</p>	<p>Ministère de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition</p> <p>Ministère de l'administration locale, des chefferies, des affaires intérieures et de la police</p> <p>Secteur privé, OSC et établissements universitaires.</p>	
<p>7.2.1. Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale</p> <p>Niveau de référence : Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité 35 % (2020)</p> <p>Cible : 67 % électrification, urbaine et rurale</p>	<p>Source : Banque mondiale et enquête nationale sur l'énergie (2020)</p> <p>Fréquence : Tous les deux ans</p> <p>Entités responsables : PNUD et Ministère des ressources naturelles</p>	<p>Niveau de référence (2022) :</p> <p>a) <i>Institutions publiques (5)</i></p> <p>b) <i>Établissements du secteur privé (4)</i></p> <p>c) <i>Communautés locales (16)</i></p> <p>d) <i>OSC (6)</i></p> <p>Objectif (2028) :</p> <p>a) <i>Institutions publiques (10)</i></p> <p>b) <i>Établissements du secteur privé (20)</i></p> <p>c) <i>Communautés locales (30)</i></p> <p>d) <i>OSC (20)</i></p>		
<p>13.1.1. Nombre de pays ayant des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe</p> <p>Niveau de référence (2023) : 36 (33 stratégies de développement et 3 plans de réduction des risques de catastrophe)</p> <p>Cible : 45 (40 stratégies de développement et 5 plans de réduction des risques de catastrophe)</p>	<p>Source : rapports gouvernementaux</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Entités responsables : PNUD et Ministère des ressources naturelles</p>	<p>Source : Gouvernement (rapports sur l'état d'avancement du projet SebaPala) et base de données du programme PMF</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>2.1.2. Nombre de personnes, de groupes vulnérables, ventilé par genre et par âge, bénéficiant directement des interventions de gestion durable des ressources naturelles et de production alimentaire intelligente face aux changements climatiques</p> <p>Niveau de référence (2022) : 2 500</p> <p>Objectif (2028) : 4 897</p> <p>Source : rapports gouvernementaux</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>2.1.3. Superficie soumise à des pratiques de gestion améliorées (hectares)</p> <p>Niveau de référence (2021) : 20 000 (2021)</p> <p>Objectif (2028) : 50 000</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, source et fréquence)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p>15.3.1. Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre</p> <p>Niveau de référence (2017) : 14,88 % (4 548,13 km²)</p> <p>Objectif : 11,88 % (3 629,71 km²)</p>	<p>Source : Atlas de la couverture terrestre du Lesotho 2017 (FAO)</p> <p>Fréquence : tous les deux ans</p> <p>Entités responsables : Ministère des ressources naturelles, FAO</p>	<p>Source : rapports gouvernementaux, rapports de projet, Tableau de bord de la couverture terrestre du Lesotho</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Produit 2.2. Renforcement des capacités des institutions gouvernementales et privées pour promouvoir un accès inclusif aux énergies renouvelables</p> <p>Indicateurs :</p> <p>2.2.1. Nombre d'institutions mettant en œuvre des politiques d'inclusion ou utilisant des énergies renouvelables (ventilé entre les secteurs public et privé)</p> <p>Niveau de référence (2022) : secteur public (5), secteur privé (0)</p> <p>Objectif (2028) : secteur public (15), secteur privé (20)</p> <p>Source : rapports de projets SE4ALL, Bureau de statistique</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>2.2.2. Nombre de ménages et d'institutions publiques ayant accès aux énergies propres (ventilé par genre, lieu d'implantation, secteur public et secteur privé)</p> <p>Niveau de référence (2022) : 12 000</p> <p>Objectif (2028) : 20 000</p> <p>Source : Bureau de statistique, Département de l'énergie</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>2.2.3. Volume des investissements publics et privés mobilisés</p> <p>Niveau de référence (2023) : 10 millions de dollars</p> <p>Objectif (2028) : 50 millions de dollars</p> <p>Source : rapports du Département de l'énergie, du Bureau de statistique, contrôle par des tiers</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, source et fréquence)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Coût estimatif par réalisation (milliers de dollars É.-U.)

Produit 2.3. Prise en compte des objectifs de faible émission et de résilience aux changements climatiques dans les plans et politiques de développement, les stratégies de développement de moyens de subsistance durables et résilients et la croissance économique verte

Indicateurs :

2.3.1. Nombre de politiques, de stratégies et de plans tenant compte des questions de genre et des risques
a) adoptés b) mis en place pour faciliter la mise en œuvre d'objectifs et l'établissement de rapports axés sur la résilience aux changements climatiques

Niveau de référence (2023) :

- i) plans de développement : 4
- ii) Politiques : 3
- iii) Stratégies : 0

Objectif (2028) :

- i) plans de développement : 10
- ii) Politiques : 6
- iii) Stratégies : 2

2.3.2. Nombre de secteurs productifs disposant de plans, de stratégies et de politiques visant à faciliter la croissance économique verte

Niveau de référence (2023) :

- i) Plans : 1 ;
- ii) Politiques : 3
- iii) Stratégies : 0

Objectif (2028) :

- i) Plans : 4 ;
- ii) Politiques : 4
- iii) Stratégies : 5

Source : Gouvernement – Contribution déterminée au niveau national et rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan national d'adaptation

Fréquence : annuelle

Priorité ou objectif national (PNSD II 2023-2024 – 2027-2028) : DPC 1 : progression de la croissance – croissance inclusive, durable et équitable et création d’emplois dans le secteur privé

Résultat du Plan-cadre de coopération avec la participation du PNUD 1 Réalisation 3 visée par le Plan-cadre de coopération. Les populations du Lesotho, en particulier les plus vulnérables, ont un accès équitable et durable aux services sociaux, trouvent davantage d’emplois décentés dans un environnement commercial favorable et jouissent d’un développement économique transformateur.

Réalisation correspondante du plan stratégique

Résultat 2. Personne n’est laissé de côté, et l’accent est mis sur l’égalité des chances et une approche du développement humain et de la capacité d’agir des individus fondée sur les droits.

ODD correspondants : 1, 5, 8, 10, 12, 17

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, source et fréquence)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Coût estimatif par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
Indicateurs :		Produit 3.2. Les entreprises participent efficacement au commerce local et régional, aux chaînes de valeur vertes et aux investissements.	Voir ci-dessus	Ressources ordinaires : 3 072
1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par genre et âge	Source : Bureau de statistique, Enquête sur le budget des ménages	Indicateurs :		Autres : 5 600
Niveau de référence (2017-2018) : 49,7 %	Fréquence : annuelle	3.2.1. Nombre de microentreprises et petites et moyennes entreprises et de jeunes entreprises technologiques bénéficiant d’un soutien pour a) des services de développement des entreprises ; b) l’accès aux financements ; c) l’enregistrement (ventilé par genre, lieu d’implantation et vulnérabilité)		
Niveau cible : 43,8 %	Entité responsable : Bureau de statistique	Niveau de référence (2022) : a) 124 b) 0		
4.4.1 Proportion de jeunes et d’adultes ayant des compétences dans le domaine des technologies de l’information et des communications, par type de compétence	Source : Enquête en grappes à indicateurs multiples.	Niveaux cibles (2028) : a) 1 000, b) 100, c) 300		
	Fréquence : annuelle	Source : rapports gouvernementaux, rapports de projets, Acclab, UniPod		
Niveau de référence (2018) :	Organe ou personne responsable : PNUD, Bureau du Coordonnateur résident (de la Coordonnatrice résidente)	Fréquence : annuelle		
15-24 ans, H-13,8%		3.2.2. Nombre de microentreprises et petites et moyennes entreprises disposant de solutions innovantes ou technologiques qui améliorent la valeur ajoutée des produits dans les secteurs ciblés (ventilé par genre, âge, lieu d’implantation et vulnérabilité)		
F-14,1%		Niveau de référence (2022) : 0		
Cible :		Objectif (2028) : 1 000		
50 %, hommes et femmes		Source : Ministère du commerce et de l’industrie (MTI), rapports de projets		
		Fréquence : annuelle		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, source et fréquence)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p>8.5.2 Taux de chômage, par genre, âge et chez les personnes handicapées</p> <p>Niveau de référence (2019) :</p> <p>a) National : 22,5 % b) Jeunes : 29,1 % c) Femmes : 22,4 % d) Hommes : 22,6</p> <p>Objectifs :</p> <p>a) National : 20 % b) Jeunes : 27 % c) Femmes : 20 % d) Hommes : 20 %</p>	<p>Source : enquête sur la population active</p> <p>Fréquence : tous les deux ans</p> <p>Entité responsable : Bureau de statistique</p>	<p>3.2.3. Volume et valeur des exportations du Lesotho sur les marchés intra-africains, y compris la Zone de libre-échange continentale africaine</p> <p>Niveaux de référence (2019) : a) i) 39 % ; b) 253 millions de dollars</p> <p>Objectifs (2028) : à confirmer</p> <p>Source : MTI</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Produit 3.3. Renforcement des systèmes publics nationaux et locaux pour un environnement commercial inclusif, un financement innovant du développement et la création d'emplois</p> <p>3.3.1. Mesure dans laquelle des mécanismes de collecte ou d'analyse de données sont en place et fournissent des données désagrégées pour suivre la productivité économique aux niveaux national et local : a) méthodes classiques de collecte de données (par exemple, enquêtes) ; b) systèmes de présentation de rapports administratifs ; c) nouvelles sources de données (par exemple, les mégadonnées).</p> <p>Niveau de référence (2022) : a) 3 ; (b) 0 (c) 0</p> <p>Niveaux cibles (2028) : a) 3, b) 3 ; c) 2</p> <p>Source : MTI, Portail d'information commerciale</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>3.3.2. Nombre de politiques, de cadres réglementaires et institutionnels tenant compte des questions de genre élaborés par des acteurs publics et privés pour aligner les financements publics et privés sur les ODD :</p> <p>a) Politiques ; b) Cadres réglementaires ; c) Cadre institutionnel (Cadre de résultats et d'allocation des ressources E3.2)</p> <p>Niveau de référence (2022) : a) 2 b) 0 c) 0</p> <p>Niveaux cibles (2028) : a) 5 b) 4 c) 4</p> <p>Source : Ministère des finances et de la planification du développement</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	Voir ci-dessus	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, source et fréquence)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Coût estimatif par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		<p>3.3.3. Volume annuel de financement innovant auquel le pays a eu accès ou dont il a tiré parti pour la réalisation des ODD, notamment les financements climatiques, les financements mixtes et privés et les obligations thématiques</p> <p><i>Niveau de référence (2023) : 0</i></p> <p><i>Objectif (2028) : 2,5 millions de dollars</i></p> <p><i>Source : budget national</i></p> <p><i>Fréquence : annuelle</i></p>	Voir ci-dessus	
		<p>Produit 3.3. Renforcement des systèmes publics nationaux et locaux pour un environnement commercial inclusif, un financement innovant du développement et la création d'emplois</p>		
		<p>3.3.1. Mesure dans laquelle des mécanismes de collecte ou d'analyse de données sont en place et fournissent des données désagrégées pour suivre la productivité économique aux niveaux national et local : a) méthodes classiques de collecte de données (par exemple, enquêtes) ; b) systèmes de présentation de rapports administratifs ; c) nouvelles sources de données (par exemple, les mégadonnées).</p> <p><i>Niveau de référence (2022) : a) 3 ; (b) 0 (c) 0</i></p> <p><i>Niveaux cibles (2028) : a) 3, b) 3 ; c) 2</i></p> <p><i>Source : MTI, Portail d'information commerciale</i></p> <p><i>Fréquence : annuelle</i></p>		
		<p>3.3.2. Nombre de politiques, de cadres réglementaires et institutionnels tenant compte des questions de genre élaborés par des acteurs publics et privés pour aligner les financements publics et privés sur les ODD : a) Politiques ; b) Cadres réglementaires ; c) Cadre institutionnel (Cadre de résultats et d'allocation des ressources E3.2)</p> <p><i>Niveau de référence (2022) : a) 2 b) 0 c) 0</i></p> <p><i>Niveaux cibles (2028) : a) 5 b) 4 c) 4</i></p> <p><i>Source : Ministère des finances et de la planification du développement</i></p> <p><i>Fréquence : annuelle</i></p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence, niveaux cibles, source et fréquence)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Coût estimatif par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p>3.3.3. Volume annuel de financement innovant auquel le pays a eu accès ou dont il a tiré parti pour la réalisation des ODD, notamment les financements climatiques, les financements mixtes et privés et les obligations thématiques</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Objectif (2028) : 2,5 millions de dollars</p> <p>Source : budget national</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		